

Politique | Les dépenses sociales pèsent sur le budget du Département de la Dordogne



En Dordogne, le budget primitif départemental 2020 a été voté à la majorité ce vendredi matin sans les voix de l'opposition qui reproche la progression de la dette et la gestion du dossier Beynac, qui s'est largement invité dans les débats. Ce budget s'élève à 522,5 millions d'euros en progression de 2,36 % par rapport à l'an dernier. Les investissements pour moderniser le Périgord sont maintenus, notamment sur la voirie. 240 millions sont consacrés aux dépenses sociales, celles-ci continuent de progresser. La fiscalité n'augmentera pas pour la deuxième année consécutive.

Le budget primitif 2020 du Conseil départemental de la Dordogne, équilibré à 522,5 M€, a été adopté ce matin sans les 12 voix des deux groupes de l'opposition. Ce sera le dernier qui sera exécuté entièrement sur la mandature. Il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité locale pour la deuxième années consécutive. La collectivité continue à limiter le recours à l'emprunt : ce dernier s'élève à 37,5 Millions d'euros, en diminution de 500 000 euros. Au terme d'une semaine de session budgétaire animée au niveau des débats, la majorité départementale a souhaité défendre un budget "qui s'attache à positionner le Département comme un des moteurs du développement de la Dordogne et à répondre aux attentes des Périgourdins." Selon les propos d'Henri Delage, rapporteur du budget il s'oriente sur quatre ambitions : une gestion rigoureuse sur les dépenses de fonctionnement : répondre aux compétences obligatoires, routes, collèges et dépenses sociales qui continuent de progresser ; une politique volontariste, garant de la justice sociale avec l'aide aux communes et aux associations, et le soutien au volet économique notamment, et maintien des investissements indispensables pour développer le territoire.

Pourtant pas de quoi fanfaronner, pour autant au vu du contexte général et les lourdes contraintes qui pèsent sur les finances de la collectivité et la réforme de la fiscalité en préparation. "L'an prochain, nous n'aurons plus de pouvoir fiscal, nous serons dotés par l'Etat," a précisé Jacques Auzou, pour le parti communiste. Cela a été souligné par Thierry Boidé, conseiller départemental du canton de Villefranche-de-Lonchat et l'un des deux porte-paroles de l'opposition départementale, "la Dordogne demeure le troisième département le plus endetté de France. Fin 2020, la dette aura encore progressé de 3 millions pour la ramener à 451, 5 millions. Et il faut désormais neuf ans pour nous désendetter."

Sur ce budget, 240 millions seront consacrés aux dépenses sociales : la part dédiée aux aides sociales progresse

de 3,5 %, soit plus 8 millions d'euros. Le Département verse l'Allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et gère le Revenu de solidarité active pour 9.800 bénéficiaires (+3%). C'est l'aide sociale à l'enfance qui progresse le plus vite. "Nous craignons que la réforme de l'assurance chômage ne reporte vers nous d'autres potentiels bénéficiaires du RSA et la baisse des APL (aide personnalisée au logement) risque d'impacter notre budget d'action sociale," argumente Henri Delage. La masse salariale est abondée d'un million d'euros, pour tenir compte des engagements sur l'évolution des carrières et de quelques embauches au sein de la MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées). La prévision des recettes s'établit à 470,435 millions d'euros, en hausse de 2,8 %,cette augmentation est due principalement aux droits de mutation.

La poursuite des investissements

Le conseil départemental maintient son niveau d'investissements, à hauteur de 103,2 millions d'euros. " Notre volonté, indique *Germinal Peiro*, le président de la collectivité est de réaffirmer notre rôle de premier aménageur de notre territoire rural, à travers des projets directement conçus et d'autre part à travers une politique de soutien et d'aides à la réalisation d'équipements et d'initiatives portées par d'autres collectivités. Et dans un même temps, nous essayons d'être un amortisseur social et le tout de façon équitable et égalitaire". Sur ces investissements, la voirie représente un budget de 26 millions d'euros. Et au cours de cette session, le dossier de la déviation de Beynac s'est invité une fois de plus dans les débats. Le président *Germinal Peiro* y a détaillé les frais engagés dans ce chantier bloqué par la justice. Au 31 décembre 2019, les sommes réglées s'élevaient à 24,187 millions d'euros. Le plus gros concerne les ponts (13,3 millions), la maîtrise d'œuvre et contrôles extérieurs (2,8 millions), les dépenses liées à l'ajournement (2,6 millions d'euros)... Il faudra ajouter 2,269 millions d'euros concernant l'ajournement du marché entre la SNCF et Bouygues pour le pont-rail des Milandes, soit un total de presque 26,5 millions d'euros déjà engagés pour un équipement qui ne devrait jamais être achevé. *Germinal Peiro* n'est pas d'accord avec la lecture que fait le préfet des travaux de démolition, « pour lesquels il n'y aurait plus besoin d'autorisations ». Il rappelle qu'il déposera un recours devant le Conseil d'État lundi 10 février et planche également sur une demande de procédure de réparation du préjudice causé par l'État. Les deux chefs de files des deux groupes de l'opposition n'ont pas manqué de faire part de leur désaccord sur la gestion du dossier. *Thierry Boidé*, dénonçant le climat malsain de cette session, est revenu sur ce dossier : "I e coût par rapport aux désagréments est disproportionné. L'argent aurait pu être mis ailleurs, au vu de l'état du réseau routier actuel de nos routes départementales. 11 millions sont affectés à cette déviation sur ce budget sur 2020. Je suis étonné que l'on puisse dire qu'il faut 15 millions pour démollir Beynac, avant même que les marchés soient lancés." *Thierry Boidé* interroge "fallait-il commencer les travaux avant que tous les recours soient épuisés : il souligne qu'il s'agit d'une faute dont le président du Département est responsable. Autre sujet de débat entre la majorité et l'opposition, le retour aux 90 km/h sur les routes du département. Celui-ci ne devrait plus concerner que 275 km du réseau, au lieu de 1.200, comme cela était prévu. L'expérimentation ne concernerait plus que 5.5% du réseau au lieu de 25% des 5.000 km de routes départementales. *Thierry Boidé* a dénoncé "Une reculade choquante."



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : Claude-Hélène Yvard
Publié sur aqui.fr le 08/02/2020
[Url de cet article](#)